Image not found or type unknown

Accident de la vie : chute sur un trottoir

Par **annie03**, le **08/01/2009** à **09:31**

bonjour,

j'ai fait une chute, dans la rue principale d'une ville, à cause d'un trou à coté d'une plaque, d'environ 5 cm de haut. Suite à cette chute, j'ai eu le poignet cassé et je ne peux plus travailler depuis le 17 septembre, mon arret étant prolongé, pour l'instant, jusqu'à fin février. Je suis conjoint collaborateur, mon mari est artisan peintre en batiment. Depuis que je ne travaille plus, le CA a baissé.
Il y a eu intervention des pompiers et de la police, ceux ci ayant prévenu la ville de cet accident, le trou a été rebouché dès le lendemain. Heureusement, nous avons l'habitude de prendre des photos régulièrement sur les chantiers et mon mari a eu la présence d'esprit de revenir faire une photo du trou. Pensez vous que je puisse engager, avec succès, une procédure contre la ville pour obtenir un dédommagement?

merci de votre réponse
annie

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés